2026/138
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 4.1 : Personnel titulaires et stagiaires du F.P.T
26.D.104

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 6 novembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 octobre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY (à partir de 20h20), Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Agnès LOUIS, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Rémi LEBARBIER, Guillaume GOURDEL, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET, Johanna BOZEC.

Pouvoirs : G. MARY à Danielle Lelubez.

Secrétaire de séance : Rémi LEBARBIER.

Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif Territorial de 1ère classe.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Manche en date du 24 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 octobre 2026,

Pour qu'un agent bénéficie d'un avancement de grade, il doit remplir les conditions d'ancienneté, mais il faut aussi qu'un emploi correspondant à son nouveau grade existe au tableau des effectifs de la commune. Or, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D104-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création de l'emploi suivant :
  - un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

Cette modification du tableau des emplois, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

18	Pour	
0	Contre	
1	Abstention	Patrick Fauchon
18	Votants	

- Le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents, la création de d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

Le secrétaire de séance,

R. LEBARBIER

Le Maire,

F. BRISSET

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D104-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026